

<https://www.lanouvellegazette.be/543186/article/2020-04-06/charleroi-enak-poignarde-mister-muff-en-pleine-ville-basse>

PAR ANNE DAUCHOT | FAITS DIVERS LE 07/04/2020 A 21H01

Charleroi : Enak poignarde Mister Muff en pleine ville basse



Mister Muff. - FB

Le 28 septembre dernier, Manuel, alias « Mister Muff » a pris un terrible coup de couteau dans le dos au cours d'une dispute, ville basse à Charleroi. Aujourd'hui, Enak N. tente de s'expliquer devant le tribunal : « Je ne comprends pas ce qui m'a pris. J'avais pris de la coke et j'avais beaucoup bu ». Le parquet a requis 7 ans de prison pour ce qu'il qualifie de tentative de meurtre.

Enak a 30 ans, 7 enfants et un corps de body-builder. Mais le 28 septembre 2019, ce n'est ni en bon père de famille ni en sportif avisé qu'il a réagi. Il y a d'abord eu cette nouba de 24 heures, un anniversaire fêté avec un ami. Enak et lui ont écumé tous les cafés du pays ou presque, de Louvain à Bruxelles avant de revenir à Charleroi. Il y a eu de l'alcool bien sûr mais aussi de la cocaïne...

« Je regrette »

La teuf d'enfer s'est poursuivie le 28, à Charleroi cette fois, à coups de « Gordon » dans les cafés africains de la ville basse. « Je me suis un peu frité avec l'un puis avec l'autre, c'est vrai. Mister Muff a tenté de calmer le jeu. Je me suis aussi un peu disputé avec lui, on est sortis du café et on s'est un peu poussés. Je suis entré dans le salon de coiffure à côté et j'ai pris ce couteau. Et puis, il y a eu ce coup de couteau. Je le regrette, cela n'aurait jamais dû arriver. Je ne voulais pas attenter à sa vie » dit le prévenu.

« Je vais te tuer »

Mister Muff aurait bien pu y passer : la lame de 20 cm lui a fracturé l'omoplate avant de ressortir de l'autre côté de l'os. Me Guchez a d'ailleurs insisté sur les séquelles physiques endurées par Mister Muff. Quant au substitut François Bury, il estime que les conditions de la tentative de meurtre sont bien réunies : le coup a été porté avec force dans le haut du thorax, côté gauche, le côté du cœur. C'est un miracle si la victime est vivante : le premier coup n'a fait que transpercer sa veste, le deuxième lui a transpercé le corps si violemment que le manche s'est brisé.



DR

Par ailleurs, dit-il encore, des témoins ont entendu Enak menacer la victime : « Je vais te tuer » ...

Tout ça pourquoi ? Pour une bagarre de bistrot avec un Enak qui n'a pas supporté de se faire rappeler à l'ordre par ses aînés qui réclamaient un peu de respect, un Enak qui a des antécédents judiciaires de violence. Le magistrat a donc requis une peine de 6 à 7 ans de prison.

Incompréhensible !

À la défense, Me Laurent Poisson s'est attaché à défendre la thèse des coups et blessures plutôt que celle de la tentative de meurtre. « Ce sont des faits gravissimes mais incompréhensibles. Ces deux-là se connaissaient et il n'y avait aucun problème entre eux. Ce soir-là, ce qui a joué, c'est l'alcool et la cocaïne : Enak avait 2,4 g/l d'alcool dans le sang ce qui, couplé à la coke entraîne de la surestime de soi et de l'impulsivité. Il y a eu une bagarre entre eux. Malgré son gabarit, Enak n'a pas eu le dessus, c'est pour cela qu'il s'est emparé du couteau et a frappé, sans mesurer sa force. Et après coup, il était estomaqué. » La défense a

plaidé une peine qui ne dépasse pas 5 ans, avec un sursis probatoire au moins partiel : sevrage d'alcool et de drogue, gestion de la violence, etc.

Le jugement sera rendu le 20 avril prochain.